



## Refus de mutation pour me faire demissionner

Par **baboun43**, le **30/07/2014** à **16:19**

Bonjour, mon histoire est un peu longue mais pour comprendre je dois tout expliquer. je suis chauffeur routier en navette de nuit et en 2007 la direction a essayé d'enlevé une prime aux chauffeurs de nuit. Toute l'équipe a refuser et nous avons fait un courrier en commun qui a fais sont effet puisque que nous avons garder notre acquis. Par la suite la direction c'est tournée vers moi car elle savais que j'étais l'auteur des courriers et a essayé de me faire craquer avec tout un tas d'excuse et de courrier bidon auquel j'ai toujours répondu. Un jour ou j'étais vraiment épuisé moralement par tout ça j'ai envoyé un courrier pour harcèlement car je tombais dans la dépression (arrêt maladie de 2mois) et la tout c'est miraculeusement arrêté (fin 2008). En 2009 j'ai fais une demande de mutation sur un autre dépôt pour me rapprocher de mon conjoint et l'on ma proposer un poste de jour qui ne correspondais pas au poste que j'occupais j'ai donc refuser en expliquant la cause, et en redemandant une mutation pour un poste similaire au mien. LE dépôt pour lequel j'avais fais ma demande devais s'agrandir en mars 2010 j'avais donc toute mes chance d'être mutée. Malheureusement pour moi la direction ma dans le nez et fais passer d'autre personne devant moi pour les postes sur le nouveau site elle va même jusqu'à embaucher pour ne pas me muter. En juillet 2010 je chute d'une échelle et tombe en accident de travail pendant presque 3ans avec opération du bras a la clé. En mars 2012 on me demande de venir au travail pour un entretien et on me propose une rupture conventionnel que je refuse car toujours pas guéris a cette époque. Une fois bien rétablie j'ai repris mon poste en juin 2013 et réitérée ma demande de mutation. La on ma proposé un poste en journée sur le site a coté de chez moi que j'ai fini par accepté. Le vendredi 6 septembre 2013 au matin j'ai passer ma visite médical pour le travail de jour me suis rendu sur le nouveau site pour récupérer mes affaire pour travaillée et l'on ma dit que je commençais le lundi a 8h. Le soir a 18h j'ai reçu un coup de téléphone du directeur de l'agence dans laquelle je devais être muté me disant que je devais reprendre mon poste sur

l'ancien site sans me donner de raison et il m'a raccroché au nez. Le lundi venu j'ai donc exécuté et est repris mon ancien poste. J'ai demandé un rdv avec la direction qui m'a reçu en novembre 2013. Lors de l'entretien on m'a expliqué qu'ils avaient perdu un gros client et que le poste auquel il pensais me muter n'était plus vacant. J'ai demandé si il y avait espoir que je sois muté un jour sur ce site et là ils m'ont dit que le prochain poste qui se libèrerait était pour moi. Au mois de juillet 2014 un poste se libère je relance la direction et apprend avec stupeur qu'ils mettent une autre personne à ma place. Je demande donc au syndicat de mon entreprise d'intervenir auprès du DRH pour savoir ce qui se passe et là il m'apprend que je n'ai pas le poste car trop d'absentéisme et que je suis un mauvais élément (chose que je réfute totalement). Après quelque recherche j'ai appris que l'une des personnes qui était à la direction en 2007 est celle que j'ai rencontrée en 2012 et est aujourd'hui décideur pour les mutations. Je ne sais plus du tout quoi faire et même les syndicats baissent les bras. Auriez-vous une solution ou y a-t-il des lois en ma faveur????

Par **moisse**, le **31/07/2014** à **10:52**

Bonjour, n'y a aucune loi en votre faveur. L'employeur n'a aucune obligation de vous muter ou de vous reclasser selon votre bon vouloir.